RÉUNION DE LA COMMISSION POLITIQUE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- Lomé (Togo)
- 13 au 16 mars 2012

PARTICIPANTS

- M. Henri-François Gautrin, député de Verdun, président délégué de la Section du Québec de l'APF, vice-président et rapporteur à la Commission politique de l'APF
- M^{me} Marie-Eve Vermette, secrétaire administrative de la Section du Québec de l'APF.

CONTEXTE

- La Commission politique est l'une des quatre commissions permanentes de l'APF. Les commissions se réunissent deux fois par année, soit une fois à la veille de la Session de l'APF et à une deuxième occasion pour une réunion intersessionnelle au cours de laquelle les stratégies sont élaborées, les activités sont planifiées et les rapports sont étudiés et commentés avant leur présentation à la Session.
- La Commission politique examine les questions politiques, l'État de droit dans le monde francophone, les rapports avec les institutions francophones, les orientations générales de l'Assemblée ainsi que les questions juridiques relatives au règlement et à ses dispositions d'application.

THÈMES

- Le rôle des ombudsmans, des médiateurs et des protecteurs du citoyen au sein de l'espace francophone
- Les situations politiques dans l'espace francophone
- Comment faire face aux défis démographiques du 21^{e} siècle
- Ressources naturelles et conflits
- Révision des dispositions réglementaires concernant le statut des sections de l'APF
- Préparation de l'audition du secrétaire général de la Francophonie.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale et de la société québécoise au sein de l'espace francophone.
- Présenter le point de vue de la section québécoise de l'APF sur les questions politiques, d'État de droit et de démocratie dans le monde francophone.
- Faire connaître l'institution de l'ombudsman ou médiateur, notamment celle du Protecteur du citoyen du Québec, et promouvoir la mise en place de telles institutions au sein des États membres de la Francophonie ou leur renforcement là où elles existent déjà.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- A l'invitation du président de l'Assemblée nationale du Togo, près d'une trentaine de parlementaires de l'APF, représentant les quatre régions de l'espace francophone, ont participé à cette réunion de la Commission politique.
- Le député de l'Assemblée nationale a présenté un rapport sur « L'institution de l'ombudsman dans l'espace francophone : un rôle-clé en faveur du renforcement de l'État de droit ». Les participants ont ainsi pu échanger sur le rôle de l'ombudsman dans la protection et la promotion des droits de la personne, ainsi que sur les caractéristiques qui concourent à l'autonomie et à l'indépendance de cette institution.
- Le député de l'Assemblée nationale a en outre proposé quelques éléments pour une résolution sur ce thème qui sera présentée pour adoption lors de la prochaine réunion, en juillet 2012. Il a notamment proposé que l'APF demande aux gouvernements des États membres de la Francophonie qui ne l'ont pas encore fait de mettre en place des ombudsmans, médiateurs et autres institutions nationales de défense des droits de l'Homme ou de les renforcer là où ils existent déjà. Il a aussi proposé que l'APF demande à ces mêmes gouvernements de respecter et de renforcer l'autonomie et l'indépendance de cette institution, de manière à ce qu'elle ait un pouvoir réel d'examiner et d'intervenir sur toutes questions relevant de son domaine de compétences.
- Cette présentation a été suivie de l'audition de la Médiatrice du Burkina Faso et représentante de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF). Cette dernière a présenté aux parlementaires les principales missions et activités de l'AOMF ainsi que sa coopération avec l'OIF, en particulier pour la mise en œuvre d'un programme de formation professionnelle et d'accompagnement des ombudsmans et de leurs collaborateurs.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)

- L'étude des diverses situations politiques dans l'espace francophone a donné lieu à l'adoption de plusieurs déclarations sur lesquelles le député de l'ANQ a pu présenter la position de la Section du Québec, notamment sur celle concernant la situation en Syrie. Soutenant les aspirations légitimes du peuple syrien, les parlementaires ont demandé la levée immédiate de toute réserve aux efforts diplomatiques internationaux visant à faire cesser la répression du régime syrien. L'APF avait déjà suspendu, lors de sa session de Kinshasa, le parlement syrien, membre de l'organisation depuis 1980.
- Les membres de la Commission politique ont par ailleurs décidé de lancer une étude sur la révision des dispositions réglementaires concernant le statut des sections de l'APF à laquelle la Section du Québec s'est engagée à contribuer. Cette révision devrait entre autres permettre d'étudier la possibilité d'intégrer au Règlement des dispositions relatives au statut de « mise sous observation à titre préventif » d'une section.
- Enfin, le député de l'Assemblée nationale a présenté un projet de question qui sera posé par la Commission politique lors de l'audition du secrétaire général de la Francophonie, en juillet 2012, question en faveur d'un renforcement du rôle de l'AOMF au sein des institutions de la Francophonie.

COÛT

- Per diem et autres frais	1 894,48 $
- Transport	16 006,45 $
Total	**17 900,93 $**